

## Communiqué de presse

### **La BCV salue la volonté du Conseil d'Etat de réduire le niveau de participation du Canton de Vaud dans le capital de la BCV.**

**Lausanne, le 9 janvier 2008** - La BCV a pris connaissance de la décision du Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil de réduire à 50,12% la participation du canton de Vaud dans son capital.

La banque se réjouit de la confirmation de la ligne qui a toujours été celle du Conseil d'Etat depuis 2002, soit le retour au niveau de participation historique de 50,12%. La décision finale sera prise par le Grand Conseil Vaudois au terme du processus parlementaire usuel.

Enfin, la Banque indique qu'elle se tient à la disposition du Parlement vaudois pour accompagner ses réflexions si le souhait en est exprimé et affirme sa volonté de collaborer, le cas échéant, à la bonne réalisation de cette opération.

Contacts:

Christian Jacot-Descombes, porte-parole

Tél. : + 41 21 212 28 61

Courriel : [christian.jacot-descombes@bcv.ch](mailto:christian.jacot-descombes@bcv.ch)

Wilhelm Blaeuer, relations investisseurs

Tél.: +41 21 212 20 71

Courriel: [wilhelm.blaeuer@bcv.ch](mailto:wilhelm.blaeuer@bcv.ch)

Note à la rédaction:

Ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse suisse (SWX), afin de respecter les principes de publicité événementielle issus du Règlement de cotation émis par celle-ci.